

## Conseil municipal – 29 mars 2018

---

Conseil mémorable ! Il faut dire que les conseils étant de plus en plus rare (le précédent était le 19 décembre), les sujets sont nombreux et les sources de débat également.

D'entrée de jeu les discussions ont été musclées dans la mesure où les 200 décisions prises depuis le précédent conseil sont remises sous format papier juste avant le conseil, ce qui n'est pas conforme au règlement intérieur. Un engagement a été pris par le maire de les porter dorénavant à notre connaissance par voie électronique, et au plus tard, la veille de la séance du conseil ...

L'une de ces décisions prise était d'ailleurs remarquable : la ville, dernière de la classe en matière de logements sociaux, a fait un **référé contre le dernier arrêté de carence** ! Inutile de préciser que la ville a été déboutée.

Parmi les 73 délibérations au programme de ce conseil figuraient, entre autres, les comptes administratifs (c'est-à-dire le réalisé) de 2017, les taux de taxes locales, le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, le permis de démolir du 167 av CdG, et des demandes d'aide financières pour le projet des « allées de Neuilly ». Bref un conseil on ne peut plus copieux.

### Comptes administratifs 2017

Ces comptes sont l'occasion d'apprendre que les travaux de la place de Bagatelle ont coûté « la modique somme », pour ne pas dire la bagatelle, plus de 2 millions d'euros et que les espaces verts représentent toujours un coût très élevé avec cette année près de 4 millions en fonctionnement et 2 millions en investissement. Une fois de plus les subventions versées aux associations ne sont pas consolidées avec les avantages en nature alors que c'est une demande récurrente depuis 2014.

Le point remarquable, en revanche, concerne le budget annexe des logements sociaux; ce budget est celui, non pas de l'acquisition des logements mais celui de leur gestion : les loyers perçus constituent les recettes et les frais d'entretien en sont les dépenses. Cette année le taux de réalisation de ce budget a été de 17% en fonctionnement et 12% en investissement, tout simplement parce que la ville n'a pas de projet d'entretien ou rénovation pour son parc de logements !

### Le réaménagement des contre-allées de l'avenue Ch. De Gaulle

Alors que les conclusions du commissaire enquêteur donnent un avis « favorable » mais assorti de 5 réserves, ce qui est considéré par la jurisprudence comme un avis « défavorable », le maire a refusé tout débat sur ce sujet au motif que les délibérations à l'ordre du jour ne portaient pas sur les travaux à proprement parler mais simplement des demandes d'aides financières pour ces travaux. On notera toutefois que le début des travaux est retardé de 6 mois ; aucune explication n'a été donnée, ni aucun détail sur le calendrier ...

La question diverse portait sur les pistes cyclables de l'avenue de Madrid : leur tracé en a été modifié sans qu'aucune information n'ait été fournie et sera encore plus dangereux qu'avenue du Roule. Décidément la municipalité est encore une fois à contre-courant et fait tout pour dissuader de l'usage du vélo !

---

## Votes de « Neuilly-Solidarité-Ecologie »

- N°1 à 3 et 5 à 18: comptes administratifs : Abstention sauf sur le n°14 « logements sociaux »  
vote Contre
- N°4 : taux de la taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :  
Abstention
- N°19 & 20 : création d'un budget annexe « gestion du patrimoine privé » et vote du budget  
primitif : Pour
- N° 21 : modificatif des rythmes scolaires, retour à la semaine de 4 jours : Contre

## En ce qui concerne la 2me partie :

- N°39 à 43 : demandes d'aides financières pour les travaux des contre-allées de l'avenue  
Charles de Gaulle : Contre, ces demandes étant prématurées compte tenu des études restant  
à réaliser avant le début des travaux
- N° 71 : instauration du jour de carence et modalités de retenue du régime indemnitaire :  
Contre